



Ville de Mèze

N° 348

ARRÊTE MUNICIPAL

AUTORISATION DE STATIONNEMENT DEMENAGEMENT

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par la SARL « DEMECO SEBADEM », sise Mas des Garrigues à Campagnan,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison du déménagement n° 30 promenade Sergent-Chef Navarro, vendredi 7 juillet 2023, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à stationner son véhicule de déménagement sur le trottoir et la chaussée, à hauteur du n° 30 promenade Sergent-Chef Navarro, vendredi 7 juillet 2023, de 07h00 à 20h00.

Les piétons seront déviés sur le trottoir opposé et les véhicules déportés sur l'autre voie.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par la SARL « DEMECO SEBADEM », sise Mas des Garrigues à Campagnan, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 27 juin 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

